

Un accord de collaboration a été signé ce week-end dans le cadre du pacte Intégration Ouest

Intégrer tout le monde

Un accord de collaboration a été signé ce week-end entre Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Intégration, Marco Gaasch, président du groupe d'action locale LEADER Rédange-Wiltz (GAL) et Serge Kollwelter, président de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI). Cet accord s'inscrit dans le cadre du projet-pilote «pacte intégration Ouest».

■ Le Luxembourg est réputé pour sa population mixte, composée à la fois de Luxembourgeois et d'étrangers. Afin que la cohabitation se déroule dans de bonnes conditions et permette ainsi de créer une cohésion sociale, le pacte d'intégration signé entre le ministère de l'Intégration, le GAL et l'ASTI a été mis en œuvre.

«L'intégration doit se faire au niveau régional pour avoir un impact au niveau national», explique Marco Gaasch, président du groupe d'action locale LEADER Rédange-Wiltz. La région visée par le pacte est celle de Rédange-Wiltz qui compte quatorze communes à son effectif pour une population de 25 % de non-Luxembourgeois depuis 2001.

L'idée de ce pacte a été proposée par l'Agence interculturelle de l'association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI). «Nos expériences acquises sur le terrain en matière d'intégration, nous ont permis de proposer aux communes un dossier facilitant celle des non-Luxembourgeois», souligne Serge Kollwelter, président de l'ASTI. Le groupe d'action locale ayant axé sa stratégie pour la pé-



Un accord de collaboration a été signé entre le ministère de la Famille et de l'Intégration, le GAL et l'ASTI dans le cadre du projet pilote « pacte intégration Ouest »

(Photo: Charline Lebrun)

riode 2007-2013 sur une meilleure intégration de la population étrangère dans la vie communale et régionale, l'initiative du «pacte intégration Ouest» est tombée au bon moment.

«Ce pacte ne concerne pas uniquement les étrangers venant d'un autre pays. Il peut aussi s'adresser aux Luxembourgeois déménageant d'un coin du pays à l'autre», précise Marco Gaasch.

Les objectifs de ce pacte sont multiples. L'approche régionale va favoriser la mise en œuvre d'actions pour une meilleure intégration des personnes étrangères. Les communes seront encouragées à s'engager dans des projets participatifs et une aide leur sera oc-

troyée à cet égard. Le pacte aura également pour but de mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur les problèmes d'intégration des habitants non-Luxembourgeois.

Pour l'instant, les activités prévues par le GAL et l'ASTI sont la création d'un carnet de bienvenue adapté en fonction de chaque commune. Il reprendra des informations de première nécessité lorsque l'on s'installe dans une nouvelle commune. Différentes formations seront proposées aux agents communaux, aux enseignants et encadrants des écoles primaires, maisons relais, foyers du jour et crèches. Elles auront pour but d'informer ces différen-

tes personnes sur la législation en matière d'immigration et de nationalité ou encore d'informer sur les us et coutumes des nationalités étrangères présentes dans la région.

L'accent sera également mis sur l'intégration des enfants par l'apprentissage de la langue luxembourgeoise. Les enseignants suivront à ce propos une formation pour structurer cet apprentissage de manière méthodique. Cette formation sera donnée en collaboration avec le groupe Dysphasie.lu. «Il est important d'intégrer les enfants dès leur plus jeune âge dans leur commune», explique Marie-Josée Jacobs.

■ Charline Lebrun